



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2002/17
7 mars 2002

Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, les 28 et 31 mai 2002

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

**COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE :**

MANDAT

ET

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET BUTS STRATÉGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Ce document reproduit le mandat aussi que les objectifs généraux et les buts stratégiques complémentaires approuvés par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise lors de sa cinquième session en juin 2001. Ce document n'est diffusé que pour information.

MANDAT DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

(15 juin 2001)

Le Comité est un cadre de discussions et d'action multilatérale qui élabore des recommandations, des normes et des instruments juridiques dans les domaines de la facilitation du commerce, des normes relatives à celui-ci, et de la restructuration et du développement de l'industrie et de l'entreprise.

Il étudie et, à l'issue de consultations, présente des recommandations sur des mesures concrètes, propres à:

- a) Faciliter, élargir et diversifier le commerce des pays de la région de la CEE (en tenant compte du fait que, pour être efficaces, ces mesures concrètes peuvent nécessiter la participation de l'ensemble des partenaires commerciaux, dans une optique internationale et mondiale);
- b) Promouvoir la facilitation du commerce aux niveaux régional et international;
- c) Favoriser une intégration plus poussée de tous les États membres de la CEE dans l'économie européenne et mondiale;
- d) Créer un cadre bien défini, prévisible et favorable au développement durable de l'industrie et d'entreprises nouvelles dans les pays de la région de la CEE et, en particulier, dans les pays dont l'économie est en transition.

Le Comité veille, en tant que de besoin, à coordonner ses travaux avec les autres organes subsidiaires principaux de la CEE, à y associer étroitement ces derniers et à mener des activités communes avec eux.

Dans la région, le Comité aide les pays qui avaient autrefois des économies planifiées à mettre en œuvre les principes et les méthodes de l'économie de marché, et à s'intégrer dans l'économie européenne et mondiale.

Le Comité fait participer à ses travaux des représentants de la société civile, y compris le monde des entreprises, et s'efforce de développer le dialogue entre les secteurs public et privé dans ses pays membres.

Le Comité apporte une contribution aux programmes mondiaux de l'Organisation des Nations Unies et tient compte de leurs aspects intersectoriels (tels que l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les activités, le développement durable et la participation du monde des entreprises) lorsqu'il élabore son programme de travail et celui de ses organes subsidiaires.

Chaque fois que cela est nécessaire, le Comité s'adresse à d'autres organismes des Nations Unies pour leur demander une assistance en vue de s'acquitter de ses tâches, conformément aux accords conclus entre eux.

Le Comité examine régulièrement les activités en cours et futures de ses organes subsidiaires et se tient au courant des travaux accomplis par d'autres organes des Nations Unies et d'autres institutions et organisations internationales dans son domaine de compétence. Il prend les mesures voulues pour coordonner ses activités avec celles de ces organismes, en vue d'éviter les doubles emplois et de donner à ses travaux une efficacité maximale.

* * *

**COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE :**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET BUTS STRATÉGIQUES COMPLÉMENTAIRES

(énoncés dans le Plan d'action de 1997)

Les objectifs globaux des travaux du Comité, qui ont été énoncés dans le Plan d'action CEE-ONU de 1997, sont les suivants:

- a) «Concourir à la réalisation de l'objectif de la CEE-ONU qui consiste à faciliter et à renforcer la participation de tous les pays membres à des relations économiques harmonieuses»;
- b) «Faciliter l'intégration de tous les pays, en particulier des pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale, et œuvrer pour prévenir l'apparition d'obstacles nouveaux au commerce dans la région»;
- c) «Contribuer à la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de développement de l'industrie et des entreprises».

Objectifs généraux à court et à moyen terme et buts stratégiques complémentaires

Comme ses objectifs généraux à long terme sont très vastes et ambitieux, il faut que le Comité fixe des objectifs généraux à court et à moyen terme plus restreints. En outre, il doit prendre des décisions stratégiques concernant la façon d'utiliser les ressources dont il dispose pour faciliter la réalisation de ces objectifs généraux à court et à moyen terme. Il doit fixer des buts stratégiques relatifs aux domaines précis dans lesquels il entreprendra des activités.

Dans ce contexte le Bureau du Comité souhaiterait présenter les propositions d'objectifs généraux et de buts stratégiques qui figurent ci-après. Il les a élaborées en tenant compte du programme de travail pour 2001 et 2002. Les objectifs généraux sont imprimés en caractères gras italiques et les buts stratégiques complémentaires en caractères ordinaires.

1. Améliorer le cadre général du commerce régional et mondial:

- a) En contribuant à la réduction des obstacles techniques au commerce et à l'accès aux marchés***

Buts stratégiques complémentaires:

- Élaborer des recommandations en vue de faciliter le commerce;
- Mettre en place un partenariat étroit avec l'OMC et d'autres organismes internationaux ayant des activités visant à faciliter le commerce;

- Élaborer un accord international sur l'harmonisation technique et rédiger des protocoles sectoriels dans certains domaines du commerce;
- Mettre au point un processus recommandé d'harmonisation des règlements techniques qui influent sur le commerce;
- Soutenir le développement des technologies de l'information et des communications reposant sur des normes ouvertes et interopérables destinées à être utilisées dans le commerce et, en particulier, dans les pays en transition.

b) En mettant au point des normes, des procédures communes et des pratiques optimales pour le commerce et en favorisant leur mise en application

Buts stratégiques complémentaires:

- Mettre au point, gérer et actualiser des normes et des outils facilitant le commerce international et les activités économiques électroniques;
- Mettre au point, gérer et actualiser des normes commerciales relatives à certains produits agricoles faisant l'objet d'un commerce international;
- Définir des domaines dans lesquels les organisations internationales de normalisation doivent accomplir des travaux pour faciliter le commerce;
- Faciliter l'accès à des processus internationaux d'harmonisation et de normalisation de façon transparente et équitable.

c) En mettant en place des réseaux régionaux et internationaux qui assurent des contacts entre les ministères et le monde des entreprises

Buts stratégiques complémentaires:

- Créer et gérer un réseau de points de promotion dans les pays en transition;
- Publier un répertoire des points de contact nationaux;
- Élaborer des lignes directrices et des recommandations qui aident les administrations publiques à mieux comprendre les besoins du secteur privé tant au niveau national que dans le cadre du commerce international.

2. Améliorer le cadre général de l'investissement et de l'activité économique dans les États membres¹:

a) En encourageant l'adoption de normes internationales et, le cas échéant, régionales relatives au commerce et à l'activité économique

Buts stratégiques complémentaires:

Promouvoir l'application:

¹ Cet objectif général correspond à l'objectif du Plan d'action de 1997 qui prévoit de contribuer à «la mise en place d'un cadre bien défini, prévisible et propre à favoriser les activités de l'industrie et des entreprises». Il convient donc d'adopter un objectif général prévoyant d'aider les États membres à améliorer les contextes nationaux du commerce et de l'investissement.

- De recommandations et d'instruments tendant à harmoniser les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité, y compris les procédures de contrôle de la qualité dans la région;
- De mesures visant l'instauration d'un partenariat étroit avec la CNUCED et avec d'autres organismes internationaux afin d'améliorer le cadre général de l'activité économique;
- De normes internationales relatives aux données utilisées dans l'administration, le commerce et les transports;
- De normes commerciales relatives à certains produits agricoles faisant l'objet d'un commerce international et à leur mise en œuvre harmonisée.

b) *En définissant les moyens de développer les possibilités de financement du commerce et des investissements*

Buts stratégiques complémentaires:

- Mettre au point des recommandations, des guides, des formations et des conseils qui contribuent à améliorer l'aptitude des pays en transition à négocier et à utiliser efficacement des contrats de concession dans le cadre de projets de partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- Suivre les tendances du financement du commerce dans les pays en transition;
- Organiser, sur demande, des séminaires sur le financement de l'exportation et du commerce;
- Élaborer des lignes directrices et/ou des recommandations destinées aux gouvernements et portant sur l'amélioration de l'aptitude des entreprises de la région à développer leurs capacités de financement du commerce et des investissements.

c) *En améliorant la résolution des différends commerciaux*

Buts stratégiques complémentaires:

- Formuler, à l'intention des gouvernements, des recommandations sur une révision éventuelle de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international;
- Faciliter et encourager le recours à l'arbitrage commercial international et à d'autres systèmes de résolution des différends dans la région.

3. *Aider les États membres à rendre leur économie plus vigoureuse, plus stable et plus diversifiée²:*

a) *En encourageant la création de nouveaux secteurs économiques qui reposent sur l'innovation et les nouvelles technologies*

² Cet objectif général correspond à l'objectif du Plan d'action de 1997 qui prévoit de faciliter «l'intégration de tous les pays, en particulier des pays en transition, dans l'économie européenne et mondiale». On peut également considérer qu'il s'agit d'un objectif général visant à aider les États membres à mieux tirer parti des possibilités dont ils disposent dans les contextes régionaux et mondiaux du commerce et de l'investissement.

Buts stratégiques complémentaires:

- Définir les effets de l'Internet et du commerce électronique sur le développement des entreprises et recommander des pratiques optimales dans ce domaine;
- Avoir des consultations avec les États membres et formuler des recommandations tendant à assurer le respect durable des droits de propriété intellectuelle dans la région et à favoriser le développement d'industries reposant sur le savoir.

b) *En facilitant la restructuration et le développement de l'industrie et des entreprises**Buts stratégiques complémentaires:*

- Recueillir, traiter et diffuser des informations sur les meilleures pratiques en matière de restructuration et de développement de l'industrie et des entreprises;
- Étudier des questions économiques, techniques et réglementaires concernant le développement de l'industrie et de l'entreprise et formuler des recommandations en vue de l'action des pouvoirs publics;
- Étudier la compétitivité des secteurs de base dans les pays en transition et favoriser l'adoption de mesures en vue de surmonter les obstacles à la restructuration industrielle;
- Formuler, à l'intention des gouvernements, des conseils et des recommandations sur le développement durable de l'industrie, en particulier de la sidérurgie et de l'industrie chimique;
- Promouvoir l'application de l'ensemble des recommandations et des guides qui ont été élaborés dans le cadre des activités du Comité et présentent un intérêt sur le plan du développement de l'industrie et de l'entreprise.

* * *